L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 25 OCTOBRE 1891.

## PETITES ANNONCES.

**DIVERS.**

8c. **HUIT CENTS.** 8c.

Ne font pas de changement dans la qualité. Meilleurs stoves gazoline même qualité que ceux vendus par tous les autres pour 12 et 15 cents. Réparations faites par des mécaniciens habiles. Ordres par la poste francs de port. Téléphone 76. J. J. Paquette, 166 rue du Camp, à côté de l'église St-Patrick.
16 oct—

**MME JACOB**, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

**F. LAUDUMIEY & CO.**, Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale.
17 oct—

**DEMANDES.**

ON demande—Une femme de chambre blanche, parlant un peu l'anglais. S'adresser après 9 h. A. M. lundi 450, Prytania.
25 oct—1f

ON demande—Une nourrice, pouvant parler un peu l'anglais. S'adresser au No 277 avenue Jackson, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. 2 oct—2f

**A VENDRE.**

A Covington, Une Résidence, ferme et bâtisses de dépendances—un carré d'îlet de terre. E. D. Le Breton, avocat, 122 rue Gravier. 25 oct—1f

A VENDRE—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu: papiers peints, articles religieux, fournitures, de bureaux. Conditions—Comptant.
16 août—dim jeu

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de comptes ouverts, etc.**

**Guy & Vaught vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,033—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 octobre 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 2 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de comptes ouverts, etc. d'après une liste enregistrée dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 oct—21 24 28—nov 2

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Paul Delery.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,734—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Delery, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 oct—28 28—nov 1

**Succession de Mme Odile Morel, femme d'Eugène Petit, et d'Eugène Petit.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,104—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Paul Emile Chollo, exécuteur testamentaire et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 oct—11 18 20

**Succession de Geo. W. Schumann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,748—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 oct—22 27 31

**Succession de Marie Louise Roman, veuve d'Euphémon S. Roman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31 802—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile St Même Le Breton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14oct—14 18 23

**Succession de Henry Hefner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,771—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 oct—15 21 24

**Succession de Jean Baptiste Fabre.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,937—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur d'administration dans la succession de Jean Baptiste Fabre, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 oct—10 15 18

**Succession de W. L. Palmer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,158—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. Baldwin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16oct—10 15 18

## AVIS AUX CREANCIERS.

**Charles Desforges vs. ses créanciers**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,990—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17oct—17 22 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,818—Division E—Adolph Kettel vs ses créanciers—Aux créanciers de Adolph Kettel et à toutes autres personnes intéressées—Salut: Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion des créanciers dans cette affaire, au bureau de W. Morgan Gurley, notaire, le 9me jour de novembre 1891 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Adolph Kettel, élire un syndic et voter sur son application pour une décharge et sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises.
Par ordre de l'Honorable
FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 oct—oct to > nov

**ETAT DE SITUATION**
—DE LA—
## BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

| | |
|---|---|
| Comptant | $702,743 80 |
| Change | 31,735 32 |
| Prêts sur demande et escomptes | 1,594,266 50 |
| Actions | 24,862 50 |
| Propriétés foncières | 29,686 00 |
| Total | $2,448,114 97 |
| Fonds capital | $300,000 00 |
| Profits non divisés | 242,183 97 |
| Dépôts individuels | 1,905,533 00 |
| Dividendes non payés | 1 398 00 |
| Total | $2,448,114 97 |

Moi, A. S. BEAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BEAUD, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.
(Signé) AMÉ. BORDICOURT, Notaire.
1er juil—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 24 OCTOBRE—CLASSE No 352
Tirage de 4 heures P. M.

24 39 38 6 74 16 21 50 61 34 12 3 69

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 24 octobre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

**L.S.L.**

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

**Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.**

**Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.**

**Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons, en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 NOV. 1891.

# GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

**LISTE DES LOTS**

| | |
|---|---|
| 1 Lot de... $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de... 100,000 | 100,000 |
| 1 Lot de... 50,000 | 50,000 |
| 1 Lot de... 25,000 | 25,000 |
| 2 Lots de... 10,000 | 20,000 |
| 5 Lots de... 5,000 | 25,000 |
| 25 Lots de... 1,000 | 25,000 |
| 100 Lots de... 500 | 50,000 |
| 200 Lots de... 300 | 60,000 |
| 500 Lots de... 200 | 100,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION**

| | |
|---|---|
| 100 Lots de... $500, soit | $50,000 |
| 100 Lots de... $300 | 30,000 |
| 100 Lots de... $200 | 20,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | |
|---|---|
| 999 Lots de $100, soit | $99,900 |
| 999 Lots de $100 | 99,900 |

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

**PRIX DU BILLET:**

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

**IMPORTANT.**
**ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,**
**PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.**

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes LETTRES ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

**ATTENTION.**—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

# CHARTE
—DE LA—
## People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nlle Orléans.

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt et un, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent seizième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont comparu individuellement les différentes personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent respectivement que, agissant en vertu des dispositions de la loi No 36 du 29 juin 1888, relative à l'organisation de corporations fondées pour l'exécution de travaux d'utilité publique et d'amélioration, elles ont associé et par les présentes s'associent et se constituent en corporation et corps politique en droit à l'effet d'exécuter, en vertu de leur accord et de leurs conventions, les plans qu'ils se proposent, savoir:

**ARTICLE I.**

Le nom social de cette association et corporation sera celui ci: PEOPLE'S SLAUGHTER-HOUSE AND REFRIGERATING COMPANY; elle se perpétuera sous le nom ci-dessus pendant une période pleine de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de l'exécution des présentes; elle pourra négocier des contrats, poursuivre en justice et être poursuivie; employer un sceau officiel, qu'il lui sera loisible d'annuler ou de modifier à son gré; détenir, recevoir, affermer, acquérir, transférer et vendre, ainsi qu'hypothéquer toute espèce de biens meubles, immeubles ou mixtes; emprunter ou prêter de l'argent, et donner et recevoir des titres en garantie; acquérir, détenir et vendre toutes inventions ou brevets qu'elle jugera convenables pour l'exécution de ses plans; nommer et désigner tels administrateurs, directeurs, employés et agents qu'exigeront les intérêts et l'exploitation de ladite corporation; établir des règlements pour l'administration de ses affaires, et les changer et modifier quand elle le jugera à propos.

**ARTICLE II.**

Le domicile légal de cette corporation et le lieu où elle opèrera est la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et notifications légales seront adressées au président de la corporation. Dans le cas de sa mort, de son absence ou de son incapacité d'agir, sa conduite, les assignations et notifications ci-dessus seront adressées au vice-président ou au secrétaire.

**ARTICLE III.**

L'objet pour lequel cette corporation est fondée et la nature des affaires qu'elle doit exploiter consistent à abattre, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, des animaux destinés à l'alimentation publique, et à établir des appareils réfrigérants pour toutes les industries, ou pour le commerce...

**ARTICLE IV.**

Le fonds capital de cette corporation sera et est fixé à trois cent mille dollars, représenté par six cents actions de cinq cents dollars ($500) chacune...

**ARTICLE V.**

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des erreurs ou des contrats de cette corporation...

**ARTICLE VI.**

Les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction qui sera élu tous les ans à partir du 1er jour de Novembre 1893...

Le premier Conseil de Direction de cette corporation se composera de MM. A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westfeldt et J. Trisconi...

**ARTICLE VII.**

L'acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées...

**ARTICLE VIII.**

Lorsque cette corporation sera dissoute ou par limitation ou pour une autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois actionnaires...

**ARTICLE IX.**

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou dans un autre but, aura droit, directement ou par procuration, à un vote sur chaque action de stock qu'il aura, pourvu que ce stock lui ait appartenu au moins trois mois avant le jour du vote.

**ARTICLE X.**

Lorsque les actions du fonds capital de cette Corporation appartiendront, ou seront au nom d'une raison sociale, un membre seulement de la dite raison sociale sera éligible comme directeur sur le même board ou à la même élection.

**ARTICLE XI.**

Le Board de Directeurs élira par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déterminer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités de leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun et pourra aussi nommer des agents dans et en dehors de l'Etat, sous telles conditions qu'ils jugeront nécessaires; et le dit Board aura le pouvoir de faire les règles et règlements, et amender et altérer ceux ci lorsque les intérêts de la corporation l'exigeront; et aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances peuvent être déclarées par le Board de Directeurs, pour cause de mort, de démission, pour le manque d'actions requis, pour insolvabilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

**ARTICLE XII.**

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues ou échangées pour propriété.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de Chas G. Nebentisch et James B. Rosser, Jr. témoins ayant l'âge légal et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après lecture du tout avoir été faite.
(Original signé:)
A. J. FORSTALL. PIERRE LANAUX.
JOHN W. WESTFELDT. J. TRISCONI.
FIELD. H. L. TAYLOR.
S. VIDALAT. C. G. NEBENTISCH.
J. B. ROSSER, Jr.
J. D. TAYLOR, Notaire public.
Je soussigné, annotateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, certifie que l'acte ci-dessus a été enregistré dans mon bureau au livre 444, folio 451.
(Signé) GEO. GUINAULT.
Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Je, Joseph Dawey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et un certificat de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.
En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau officiel dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze.
(SCEAU) Signé J. D. TAYLOR, Notaire Public.
12 oct—6 fev 30

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR JULES A. A. ROUSSEAU.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le contenu de la résidence élégamment garnie**, No 308 Chemin du Bayou, au coin de la rue Roman, consistant d'un riche ameublement de salon recouvert de soie cotaline, P. F. miroirs, pendules et ornements de cheminée, bibliothèque à cylindres, tapis de Bruxelles et autres, rideaux, stores, porte-chapeaux, gravures, meubles de salle à manger de fantaisie, vaisselle, argenterie, jardinières, meubles de chambres à coucher, poêle et tuyau de corridor, plantes, meubles de salle à manger, toile cirée et des meubles de ménage en général.
Aussi—Boucles d'oreilles en diamant, montre et chaîne en or, bracelet, argenterie, etc., etc.
Un piano droit, presque neuf, coûtant $500.
Succession de Mme Wilhelmina Laviolette.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,881.

Il sera vendu MERCREDI, 4 novembre 1891, à 11 heures A. M., à l'endroit ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1891. Conditions, comptant. JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
23 oct—23 27 31—3 4 nov

## MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition.

ATTENDU que Charles Weiss, le 10 juillet 1890, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville, acheta de F. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Milhas, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après.
...
Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.
Une copie exacte: bureau du Greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
21 sept—

## SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nenvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Lovée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Royale et Dauphine.

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR CARLOS DERBES.**

**Chevaux, Mulets.**

MARDI, 27 Octobre, à midi, au Eagle Stable, 27 et 29 rue Dauphine—Un grand assortiment de chevaux et mulets.

PAR CARLOS DERBES, Encanteur—MARDI, 27 octobre, à midi, au Eagle Stable, 27 et 29 rue Dauphine—
Conditions—Comptant. 24 oct—2f

**PAR JOHN H. O'CONNOR.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

## UNE MAISON DE RESIDENCE ELEGANTE

**S'Elevant sur un Beau Terrain,**

**No 525 Avenue St-Charles,**

—ENTRE LES RUES—

**JOSEPHINE ET JACKSON,**

Dans le Voisinage des Belles Demeures

—DE—

**MM. Howard, Mehle, Farrar, Preston, Whitney et Autres.**

Succession de J. B. Solari.

No 33,188—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

VENTE A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C en congé, ordre daté, et signé dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

**La maison de résidence de choix à deux étages** No 525 avenue St-Charles, entre les rues Joséphine et Jackson, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine. Le terrain seul comprend partie des lots No 4 et 5 et mesure comme suit:

Le terrain No 4 mesure 33 pieds de façade rue St-Charles, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; et 33 pieds de la rue St-Charles.

Le lot No 5 est contigu au No 4 et mesure 33 pieds de face à la rue St-Charles, sur 145 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Joséphine, 31 pieds 11 pouces de large dans le fond...

La résidence est retirée de la rue et des deux lignes du lot. Les terrains ont un jardin et une pelouse; la maison a un intérieur élégant, fini et admirablement disposé pour le confort et les besoins d'une grande famille.

Le site est un des mieux améliorés et des plus attrayants sur l'avenue.

Il faut une carte de l'encanteur pour visiter l'endroit.

**Conditions de la vente.**—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un, deux ou trois ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, le dit acte hypothécaire contenant les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'assurance sur la bâtisse et les améliorations et autres sur les propriétés ci-dessus mentionnées et dérivées pour le montant des paiements différés. L'acquéreur déposera 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant S. B. Trist, notaire.
23 oct—25—nov 1 8 15 22 28

**PAR J. V. GOURDAIN.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un îlet de terre de valeur** amélioré, sur le Chemin de Gentilly, en face l'entrée principale du Fair Grounds, et à deux blocs de la station des chars du Orleans R. R.

**Succession de Eulalie Fos, femme décédée de F. Lapeyrade.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 31,620.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 29 novembre 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain îlet de terre dans le 3me District de la ville borné par le Chemin de Gentilly, les rues Aubry, Dabadie et Clay, mesurant 352 pieds 9 pouces de face au Chemin de Gentilly, 216 pieds 4 lignes de face à la rue Aubry 315 pieds 11 pouces de face à la rue Clay, et 45 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Dabadie, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une maison en bois à un étage recouverte en ardoises ayant en tout 2 galeries et 6 chambres. Dans le fond une grande écurie avec mangeoires pour 40 vaches, chambre pour provision, etc. Aussi une citerne, puits, hangar, ...

**Termes et conditions.**—Un tiers ou plus comptant, la balance en un, deux, et trois ans, à 8 pour cent d'intérêt par an...
Acte de vente pardevant Martin Voorhies notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24 oct—24 31—nov 7 14 28

**PAR JOHN H. O'CONNOR.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

## EXCELLENT PLACEMENT

—DANS DES—

Propriétés Foncières Améliorées.

—LA—

**Rangée de double corps de logis à deux étages.**

**Nos 8, 10, 12 et 14 rue Annonciation.**

—ET—

**Nos 243, 245, 247 et 249 rue Tchoupitoulas,**

Entre les rues Delord et Poeyfarré.

A L'ENCAN.

**Succession de Andrew J. Dunn.**

No 30,011—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé...

**La Rangée de bâtisses à deux étages**, ... Nos 8, 10, 12 et 14 rue Annonciation, ...

La propriété est dans un voisinage bien améliorée, près du marché Ste Marie, du Magnolia Cotton Mills et la Louisiana Rice & Corn Mill. Accessible à plusieurs lignes de chemins de fer.

**Conditions de la vente.**—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, un crédit de un et deux ans de la date de la vente, garanti par hypothèque et lien du vendeur... L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. B. Ward, Esq., notaire public, No 61 rue du Camp.
18 oct—18 25—nov 1 8 15 21.

**PAR ONORATO & STUART.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

## PROPRIÉTÉ DE VALEUR

Dans le Sixième District.

**La Résidence bien connue de B. Onorato.**

COIN AVENUE ST-CHARLES ET LA RUE OCTAVIA.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit

No 31,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 14 novembre 1891, à la Bourse des Encanteurs à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

**La propriété dans l'îlet** borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jeanet, ayant une façade sur l'avenue St-Charles de **140 pieds 7 lignes sur 353 pieds 10 pouces de profondeur** sur la rue Octavia, **313 pieds 10 pouces et 3 lignes** sur la ligne la plus rapprochée de l'avenue Peters et **133 pieds** sur la ligne du fond.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant la balance dans un ou deux ans, garanti par billets portant intérêts de 8 pour cent par an, à partir de la date du paiement jusqu'à parfait paiement, assuré par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acte portant toutes les sécurités et clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour en forcer la collection; les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée, l'acquéreur devant payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles de 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Voir le plan à la Bourse. Des cartes d'admission peuvent être obtenues des encanteurs.
11 oct—11 12 17 24 31—nov 7 12 14

## LEÇONS DE FRANÇAIS.

**PAR EMILE SERRES.**

Bachelier-ès-lettres de l'Université de France ex-rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle-Orléans, de l'INDÉPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier-comptable, à l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mangé, sollicite des tenues de livres ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 120 Hospital street.
20 oct—

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un bien de campagne de valeur.**

**La Ferme Roquevert.**

**A Ocean Spring, Mississipi.**

No 33,559—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 150 rue Commune.—Le MERCREDI, 25 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, Nouvelle-Orléans, Louisiane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D., daté le 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan, cette propriété de valeur et productive connue comme la "Roquevert Place", près de Ocean Springs, Mississipi, anciennement connu comme le "Bradford Landing", sur le Old Fort Bayou, comprenant toute cette étendue, ce morceau ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le comté Jackson et l'Etat du Mississipi et particulièrement décrite comme suit: Le south east quarter du north east quarter de la section dix-huit, circonscription 7, range 8, ouest.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. H. Downing notaire.

L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en dessus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
24 oct—24 31—7 14 21 25 nov

**PAR JAS P. GUINAULT.**

**Bâtisse à étage avec écurie, rue Génois, entre les rues Commune et Gravier.**

**Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany.**

**Succession de Madame Pauline Jacquet, épouse de Joseph Estrade—No 33,312.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 octobre 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 715, borné par les rues Génois, Gravier, Commune et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 9, 10 et 11, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Génois, sur 144 pieds de profondeur. Ensemble une bâtisse à étage ayant corridor au centre, et quatre chambres, écurie, jardin, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

2° Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, contenant 161 93,100 d'acres de terre étant la East 1/2 of N. E. 1/4 Section 19, O. 1/2 de N. O. 1/4. Section 20, Township 8, 13 Est.

Cette terre se trouve à une distance de 4 milles de la ville de Slidell et près du Post Master...

Le East La Railroad allant à Mandeville qui n'est pas encore arboré, mais qui le sera bientôt, traverse la propriété.

Le tout d'après plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo W. Dearing, Jr, notaire.
13 oct—18 17 24 31—nov 7 14

**Deux jolis Cottages doubles, à l'encoignure des rues Union et Bourgogne, Nos 466 et 468 rue Bourgogne. Un grand terrain formant l'encoignure des rues Marais et Annette.**

**Maison à étage rue des Marais, No 119.**

**Une grande tonnellerie à étage rue Marigny, No 16 et 18, près du fleuve et à proximité des dépôts des chemins de fer, magnifique emplacement.**

**Succession de Auguste Villermain.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 33 746.—Division D.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau No 60 rue Bienville—SAMEDI, 11 novembre 1891, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1891.

Les propriétés suivantes, à savoir—

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Union et Bourbon...

...

Deux actions de New Orleans Insurance Association de $50 chacune d'après le certificat No 616.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Pour les actions comptant; pour les propriétés un tiers ou davantage comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit en billets à 8 pour cent garantis par hypothèque...

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire.
11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

**Résidence à l'encoignure des rues Joséphine et Clara.**

**Succession de Veuve Agnès Clairin.**

Cour Civile de District—Dossier No 30,742.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 octobre 1891, la propriété suivante, savoir—

...

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, la balance à un an de crédit en un billet portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date du jour de la vente avec les clauses usuelles d'usage.

Acte de vente pardevant Jules Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'achat.
11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

**PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN**

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE DE PARTAGE.

**Le joli cottage simple pour résidence, No 174 rue du Quartier, entre St Claude et Tremé.**

**J. H. Glatz vs. E. A. Brandao, tuteur et als.**

No 33,704—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 25 septembre 1891, affirmant les délibérations d'une assemblée de famille, enregistrée le 15 septembre 1891 par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Un lot de terre** situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Chemin du Bayou, St-Claude et Tremé, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue du Quartier sur 76 pieds de profondeur plus ou moins, entre lignes parallèles. Etant composé de tous les lots Nos 1 et 2 sur une esquisse par E. Surgi, ingénieur, le 14 décembre 1882, d'après un acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 25 décembre 1882.

2° **Une autre portion de terre**, No 3 adjacent dans le fond au lot décrit ci-dessus, sur l'esquisse susdite et mesurant 35 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond des lots 1 et 2, même mesure sur la ligne du fond sur 13 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois avec vaste entrée sur le côté, corridors, galeries, plusieurs appartements, et l'eau dans la cuisine, dépendances, etc., situé à proximité des chars, des églises et des écoles, dans un voisinage tranquille.

La maison n'est jamais restée vide.

**Conditions.**—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs; la portion de crédit devra être représentée par les billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et toutes les autres clauses de garantie dans les actes de vente; les améliorations seront tenues assurées pour le montant de la portion de crédit, et les polices d'assurances seront transférées au créancier ou détenteurs des billets, et l'acquéreur paiera en outre de son adjudication, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 oct—4 10 17 24 31—nov 7

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence confortable à deux étages.**

**Avec de grands terrains bien entretenus, No 126 rue Sixième, entre Constance et Laurel.**

Succession de Mme Gertrude Kraemer.

No 33,703 Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo C. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 14 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus.

**La confortable résidence en bois à deux étages**, No 126 rue Sixième, bâtie retiré du trottoir, ayant double galerie sur le devant, et 8 chambres dans la bâtisse principale, et 2 chambres détachées à l'arrière, servent citerne, etc. Les terrains sont spacieux, bien pavés et plantés d'arbres fruitiers et d'arbres donnant de l'ombrage, tonnelle à vigne, roses et fleurs. Mesurant comme suit, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** situé dans le Quatrième District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Constance, désigné par le No 6, sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté du 29 janvier 1846 et déposé pour référence au bureau de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville; le dit lot mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que

2° **Un autre morceau de terre** dans les mêmes district et îlet et adjacent à la propriété ci-dessus décrite, étant l'arrière portion du lot original No 7 du dit carré d'îlet, conformément à un croquis dressé par A. de Armas, voyer, daté le 13 août 1862, et annexé à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 21 juillet 1883, la dite portion de terre est désignée par la lettre C, et mesure 33 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Sixième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 50 pieds 9 pouces et 4 lignes. Dans un voisinage tranquille et attrayant, accessible aux marchés et aux lignes de chars.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 oct—10 17 24 31—nov 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Attention, Spéculateurs! TROIS**

**Ilets de Valeur, bien Situés, près de l'Avenue du Canal.**

SUCCESSION DE L. F. GENERES, No 11,464—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. C. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 31 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent sur congé, daté du 23 septembre 1891, et rendu dans la susdite succession—

1° **Le carré d'îlet de terre de valeur**, situé dans le Deuxième District de cette ville et borné par les rues Bienville, St Pierre, David et Solomon, composé de dix lots. Voir le plan à la Bourse pour les dimensions et subdivisions.

Le terrain est étendu sur la partie du Metairie Ridge, près du City Park, et dans un quartier s'améliorant ayant eu cinq résidences construites dans les derniers six mois, et des contrats pour en bâtir de nouvelles, dans l'îlet touchant au dit carré d'îlet.

2° **Ce bel îlet de terre** situé dans le Deuxième district de cette ville, composé de vingt lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement, et désigné par le No 104, borné par les rues Bienville, Conti, Genois et Clark, d'après un plan dressé par feu T. Dunbar, daté le 12 décembre 1846. Pour les subdivisions et les dimensions voir le plan à la Bourse. La dite succession de L. F. Generes est propriétaire d'une moitié indivise du dit îlet de terre; l'autre moitié indivise de la propriété sera vendue à l'encan en même temps et aux mêmes termes et conditions, avec l'autorisation de son propriétaire, donnant ainsi un titre complet à tout l'îlet.

3° **Un autre certain carré d'îlet de terre** situé dans le même district et se touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 107, comprenant 20 lots numérotés de 1 à 20 inclusivement, et est borné par les rues Genois, Clark, Conti et St Louis. Voir le plan à la Bourse pour subdivisions et dimensions détaillées. La dite succession de L. F. Generes est propriétaire d'une moitié indivise du dit îlet de terre, l'autre moitié indivise de la propriété sera vendue à l'encan en même temps et sur les mêmes termes et conditions, avec l'autorisation de son propriétaire, ce qui donnera un titre complet de tout le carré d'îlet de terre.

Ces beaux carrés d'îlets sont à proximité de l'avenue du Canal et immédiatement à l'arrière de l'un des plus importants districts de cette ville. Les travaux faits par le Orleans Levee Board pendant l'année dernière assurent ces terres contre de futures inondations et les rendent propres à de profitables placements.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant un intérêt de 8 pour cent par an, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, un dépôt de 20 pour cent sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Georg G. Préot, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
26 sept—26 oct 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

**MAGASIN IMPORTANT**

—ET—

**Propriété de Résidence,**

Encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson, et le Cottage Double Avantageux y Attenant

**Succession de Giovanni Marsiri.**

No 33,800—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo C. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 7 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 21 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

1° **Le magasin et propriété de résidence** ...

Attaché au magasin est une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres, remises et entrepôt, citerne, etc.

...

Les propriétés sont bien situées dans un voisinage attrayant, entouré de jolis "homes", à proximité des lignes de chemins de fer des rues Claiborne, Esplanade et Ursulines, convenable en partie au commerce ou comme placement d'argent en rapport.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant S. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

**PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage Double d'un bon Rapport Nos 12 et 12 1/2 Avenue St-Bernard,**

Entre les rues St-Claude et Marais.

Immédiatement au-dessous de l'Avenue de l'Esplanade.

**Succession de Bernard Zerwes.**

No 33,620—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. C. Friedrichs, Encanteur—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en Congé, en date du 16 octobre 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

**Le cottage double en bois bien situé et d'un bon rapport**, Nos 12 et 12 1/2 avenue St-Bernard, contenant six chambres dans la bâtisse principale et quatre chambres dans une bâtisse détachée à deux étages, située dans le fond et ayant une allée de côté, cours nouvellement pavées, citernes, etc., à chaque corps de logis. Le terrain est désigné par le No 1 dans l'îlet No 4, borné par l'avenue St-Bernard et les rues Colombus, St-Claude et Marais, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant C. N. Fouton, anciennement notaire, le 16 juillet 1840, et mesure 31 pieds 11 pouces 8 lignes face à l'avenue St Bernard, sur 73 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur un côté et 80 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre côté, et est borné à l'arrière par le lot No 4 d'après le susdit plan. Dans un district populeux et tranquille, à proximité des marchés et des lignes de chars, cette propriété est toujours louée et rapporte maintenant $240 par an.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17oct—17 24 31 nov 7 14 21

**Frictio Rouge du Dr Testut**

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 5 onces 60 cens.

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR SPEAR & ESCOFFIER**

ANNONCE JUDICIAIRE

**Terrains parfaitement situés**

—DANS LE—

5me District, ci-devant Alger,

A proximité à la Brasserie d'Alger nouvellement montée, près de la manufacture de glace d'Alger et tout près des chars de ville de Gretna et de la gare du chemin de fer de la Grand Isle, des écoles, etc., dans un quartier s'améliorant rapidement.

Succession d'Auguste F. Gardère.

No 971—20me Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide Spear, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Emile Rost, juge de la 20me Cour de District Judiciaire, en la paroisse de Jefferson, en date du 20 octobre 1891, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° **Un certain terrain**, avec tous les passages, droits, privilèges, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme le terrain seize dans le carré d'îlet No 155, qui est compris entre les rues **Newton, Homer, Monroe et Franklin**, mesurant 30 pieds de façade rue **Newton**, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française.

2° **Un certain lot de terre** avec tous les droits et privilèges dans le 5me district de cette ville, désigné comme lot No 17, dans l'îlet No 155, qui est compris entre les rues Homer, Jackson, Monroe et Franklin, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Homer sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, au pied français.

3° **Un certain lot de terre**, avec tous les droits, voies et privilèges, situé, dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 19 de l'îlet No 123, qui est compris entre les rues **Jackson, Market, Monroe et Franklin**, mesurant 30 pieds de face à la rue **Jackson**, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, pied français.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Joli Cottage,**

No 71 rue North Franklin, entre Bienville et Conti.

**Succession de Peter Arbanese,** alias Pietro Arbanesi.

No 33,593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, en date du 21 octobre 1891, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 130, borné par les rues Tremé, Conti, Franklin et Bienville. Le quel dit lot de terre figure comme lot No 3 ... sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell ancien notaire, en date du 21me jour d'octobre 1876 et mesure 24 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage, connu par le numéro municipal 71 rue Nord Franklin, avec deux chambres, cuisine, cuve, hangar, lieux d'aisances, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire aux frais de l'acquéreur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Beau Cottage élevé

—ET—

**Grande Ecurie et autres dépendances,**

Dans un îlet de terre à un îlet de la rue du Canal.

Succession de M. et Mme A. Mannessier.

No 33,730 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, en date du 14 octobre 1891, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur qui suit, savoir:

Un certain îlet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, et qui, en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues **Gasquet, Carondelet Walk, Palmyre, Cortez et St-John Baptist**...

Les améliorations consistent en un joli cottage élevé à plus de dix pieds du terrain, avec galeries, spacieux appartements, etc., et dans le fond, une grande écurie de trente-trois stalles, une autre écurie pour les voitures, et d'autres bâtisses couvertes en ardoises...

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John B. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20 24 31—nov 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

—SOULIERS—

**Installations de magasin,** machines à coudre, outils, etc., etc.

Succession de Jean Pierre Brunet.

No 33,878—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet.—LUNDI, 26 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, au No 191 rue Remparts, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 15 octobre 1891, pour le compte de la dite succession, consistant d'un grand assortiment de souliers pour hommes, garçons, dames et enfants.

Installations de magasin, machines à coudre, outils, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré dans ce qui peut être vu au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant avant livraison.
16 oct—16 19 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

## DE GRANDE VALEUR.

Propriété améliorée vis-à-vis la gare du chemin de fer de la Vallée du Mississipi.

No 311 rue Poydras entre Howard et Liberté.

**Succession de Jean Pierre Brunet.**

No 33,876—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet. — SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, il sera vendu, **Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles**, rue St-Charles entre rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement absent en congé, en date du 15 octobre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie situé dans le faubourg Ste Marie, Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Poydras, Perdido, Howard** (ci-devant Girod) et **Liberté** (ci-devant St-Paul), désigné comme le terrain numéro vingt trois du carré d'îlet numéro trente-un, et mesurant, au pied américain, 25 pieds 6 pouces de façade rue **Poydras**, sur 108 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de L. H. Pilié, le 11ème jour d'avril 1842, et déposé comme le plan No 87 en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages vis-à-vis la gare du chemin de fer **Mississippi Valley**, laquelle bâtisse a deux chambres à chaque étage, une cuisine à deux étages y attenant, ayant 4 chambres et un cabinet, une bâtisse en bois à deux étages à l'arrière, ayant 3 chambres, citerne, gaz dans la bâtisse principale, water works, etc., etc., portant le numéro municipal 311 de la rue Poydras.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Henry Ferce le, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17oct—17 24 31—7 14 21 nov

**PAR E. CURTIS.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 33,768—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

**Succession de J. W. Nagle.**

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. N. H. Rightor, juge, daté le 1er octobre 1891, à moi adressé, je procéderai à la vente, au local, No 165 rue Constance ou Foucher, le LUNDI, 26 octobre 1891, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers. Aussi, un cheval et un wagon et un buggy et harnais, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
15 oct—15 18 22 26

# L'ABEILLE
—DE LA—
# Nouvelle-Orléans

## JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

## EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

## SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

## L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

## BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

## ABONNEMENTS:

**EDITION QUOTIDIENNE.**

| | |
|---|---|
| UN AN | $12 00 |
| SIX MOIS | 6 00 |
| TROIS MOIS | 3 00 |
| UN MOIS | 1 00 |

**EDITION HEBDOMADAIRE.**

| | |
|---|---|
| UN AN | $3 00 |
| SIX MOIS | 1 50 |
| QUATRE MOIS | 1 00 |
| UN MOIS | 25 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

# L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

# L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

## Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

L'Abeille de la N...
NOUVELLE...
DIMANCHE, 25 OCT...

UN GRAND ...

PETITES NOTES D'UN... FILLE.

.... Le jour où j'ai vu ... la première page ... fermé à clef, j'ai écrit ...

MON MARIAGE

Et déjà ils sont cinq ... poussière! Ce soir, j'en ... c'est le ... ce enfin celui ... mon très humble et très ... gneur et maître!

Qu'il se prépare, en ... l'examen le plus sévère et ... tieux!

Je ne suis pas comme ... ne perds pas la tête!

Je ne me trompais pas ... le sixième! ... et notons par le menu ... petits et grands ...

Après le dîner, ... billar, maman et moi ... et du salon. Je ... en convenir.... ... bout d'une heure et demie ...

Sur mon chemin, au ... toutes les portes ouvertes ... que sans bruit, ... salon, j'entends papa qui ... man:

—Alors, vous croyez ...

...

La tentation était trop ... m'arrête...... j'écoute ... pas un peu dans mon ...

—Pourquoi ... papa...... Je le connais, ... me ... au club...... ... whist avec lui ... mal...... Il a vu hier ... l'a trouvée ravissante ... Qu'ai-je à faire dans ... vous que cela regarde ... Irène.

—Mon ami, ... la plus stricte convenance ...

—C'est bien...... c'est ... rai ...... j'irai......

Et le silence...... ... tendais le nom......

Le cœur me dansait ... poitrine...... et, comme ... serrée...... très serrée ... l'entendais distinctement ... tic tac ...

J'entre quatre ... minutes: on ne voulait ... devais avoir l'air ... Je savais quelque ... quoique ... du Jockey-Club. C'est ... dessus tout! Si ... d'importance, c'est la ... pour lui, quelqu'un qui ... Club n'existe pas. ... ces plées là. Mon mari ...

Nous partons tous les ... landau, papa morne, ... maman toujours dans la ... tion; moi, en apparence ... mais intriguée cependant ... ce mystère! ... vue la veille à cheval ... honnête de m'avoir ... sante!...... Etait ce lui ... quandé à me revoir à ... collette?...... Tout cela ... incorrect...... On aurait ... tre à mon examen, ... avant de lui faire avec ... lité, à pied et à cheval, ... ma présence...... Enfin ...

A dix heures et demie, ... chez les Mercerey...... ... papa: c'était bien une ... cale...... et, en fait ... ce qu'il y a de plus dur ... qui n'est pas rompu à ... Un pratour...... et tout ... plus classique!

Peu de monde,—une ... personnes ...

...

FEUILL...

No 21.

Deux M...

GRAND ...

CHARLES ...

PREMIÈRE ...

MARIAGE ...

XIX

LE DERNIER ...

(Suite...

François Valencourt ... des pas trainants dans ... l'escalier, puis celui de ... qui se fermait, ...

—J'étais là, dit-il ... chambre.

—Ah! ... avez tout entendu?

—Tout. Aussi, vous ...

—C'est vrai.

—Vous m'avez ... par dépit?

—C'est vrai.

—C'est à cause de ... haine avec tant ... et ses enfants?

—C'est vrai.

—Voilà une haine ... à votre fortune et à ...